



# Le Sahel

NUMERO  
10303

MERCREDI  
6 Avril 2022

150 FCFA

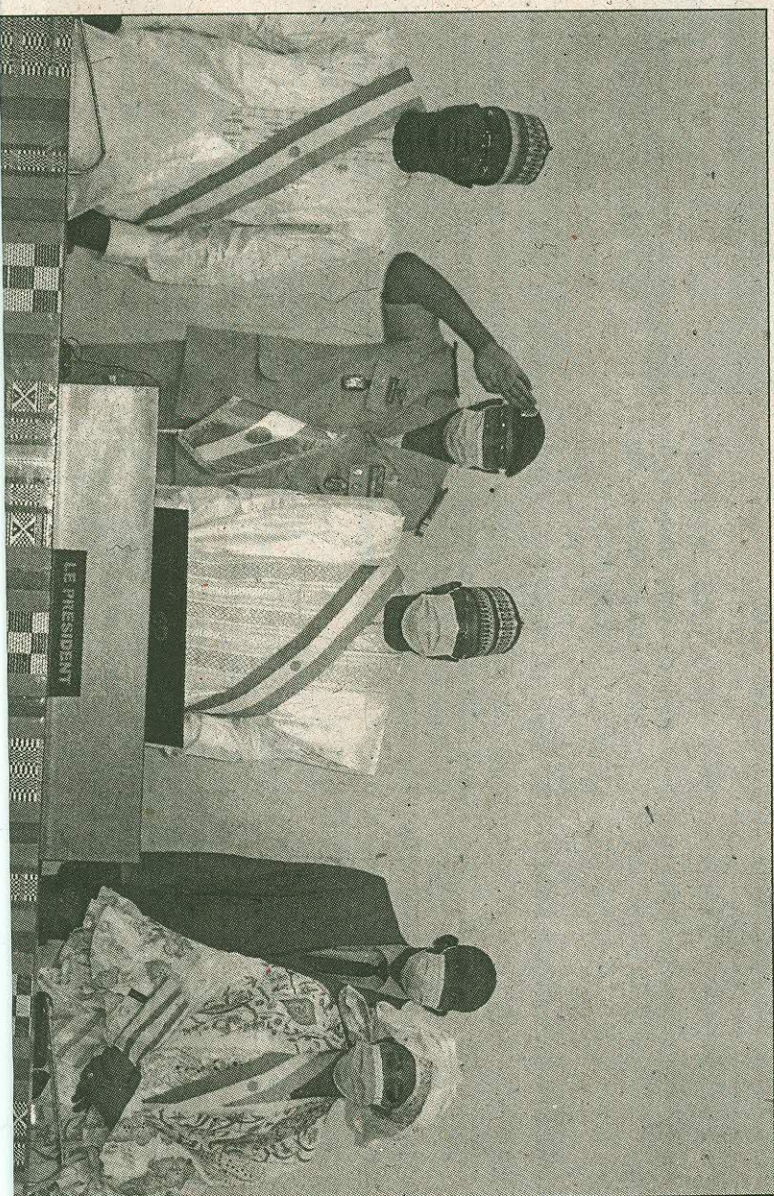
Session du  
comité  
paritaire du  
cadre de  
concertation  
DGI-CCIN

P. 11

● Ouverture officielle de la 1<sup>ère</sup> session ordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2022

## Une révision de la

## constitution et du code de procédure pénale ainsi que l'examen du code minier figurent à l'ordre du jour,



# COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SEANCE D'INFORMATION SUR LE PRELEVEMENT INTERBANCAIRE DU CONOBAFI

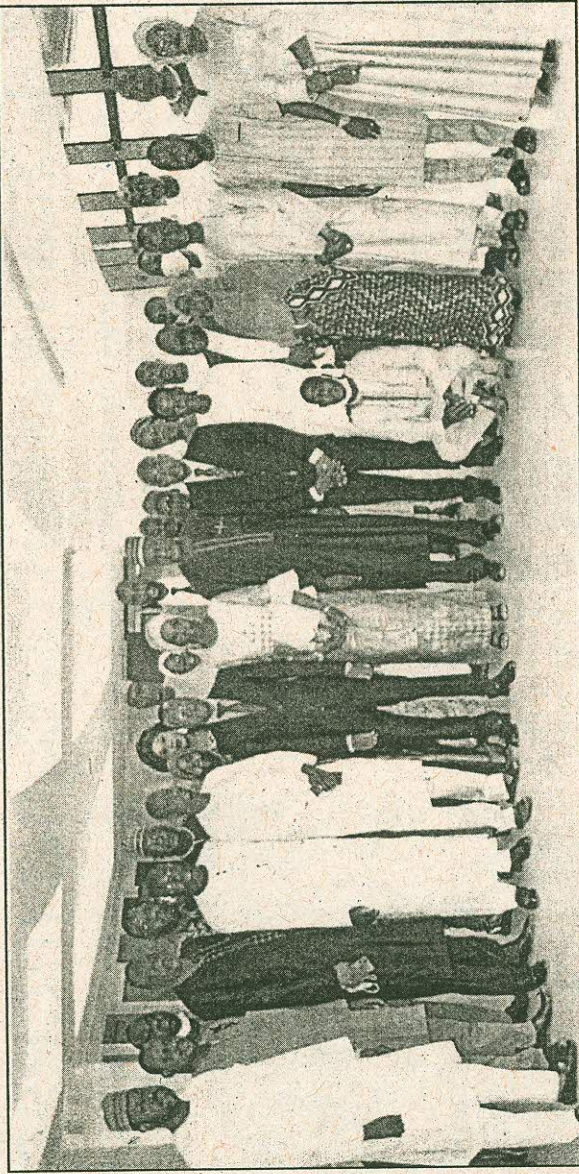


COMITE OUEST AFRICAIN D'ORGANISATION ET  
DE NORMALISATION BANCAIRE ET FINANCIERE

Le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (CONOBAFI) a organisé une séance d'information sur le prélèvement interbancaire, le vendredi 1er avril 2022 à l'hôtel BRAVIA de Niamey. Étaient présents à la rencontre notamment les représentants de la Banque Centrale, de la profession bancaire, des grands facturiers, du Trésor Public, de la Direction Générale des impôts du Niger et de l'Agence Nigérienne de Normalisation, de Métrologie et de Certification.

Cette séance d'information s'inscrit dans le cadre des travaux menés par le Comité mis en place par le CONOBAFI suite au constat de l'absence d'opérations de prélèvement interbancaire dans le Système de traitement automatisé des moyens de paiement interbancaires (SICA-JEMOA1) depuis sa mise en place jusqu'en 2016. Le CONOBAFI, à travers ce projet, avait pour objectif d'analyser les causes de cette situation et proposer des solutions pour y remédier. Le Comité ayant effectué les travaux est composé d'experts de la profession bancaire des États membres de l'UEMOA; du GIM-UEMOA et du régulateur du secteur bancaire. Il a été mis en place en 2019.

Ce Comité a élaboré et mis en



gestion du prélèvement interbancaire ainsi que la formulation de recommandations dont la mise en oeuvre permettrait une gestion optimale de cet instrument de paiement.

De manière générale, les livrables élaborés par le comité technique ont fait l'objet d'une approche participative qui a conduit à les soumettre, pour avis, à toutes les parties intéressées dans le cadre d'une large consultation publique et d'un atelier de validation organisés en 2021. Ainsi, ces interactions ont permis de prendre en

charge les contributions d'un échantillon d'acteurs de tous les États membres de l'UEMOA, représentant les participants au système de traitement automatisé des moyens de paiement interbancaires, les associations de consommateurs, les grands facturiers, la Direction Générale des impôts, l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers du Sénégal.

Le déploiement, en cours, des outils conçus par le CONOBAFI devrait notamment permettre de :

- simplifier et sécuriser la ges-

tion de cet instrument de paiement grâce aux formulaires normalisés de prélèvements mis à la disposition des facturiers (pour les autorisations, contestations, oppositions ou révocations);

- faciliter la formalisation de la relation entre les banques et les facturiers en utilisant le modèle de convention de service élaboré ;

- favoriser une appropriation de ce moyen de paiement à travers le manuel d'information destiné aux banques et aux facturiers.